

**Etude relative à l'élaboration
du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Niederschaeffolsheim**

Marché public de prestations intellectuelles passé selon la procédure
adaptée

Règlement de la Consultation

Date limite de reception des candidatures et des offres :

Lundi 03 juin 2013 à 12 heures 30

Assistant du Maître d'Ouvrage



**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
Pôle Aménagement du Territoire**

**Unité Territoriale de Molsheim-Strasbourg
Secteur Départemental Aménagement Urbanisme
Habitat**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
1.1. NOM OU RAISON SOCIALE ET ADRESSE	3
1.2. POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.3. ADRESSE	3
ARTICLE 2 - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
2.1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.2. ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
2.3. DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
2.4. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
3.1. DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
3.2. VARIANTES ET OPTIONS	4
3.3. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
3.4. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
ARTICLE 4 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 5 - RETRAIT DES DOSSIERS	4
ARTICLE 6 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
6.1. CONTENU DES CANDIDATURES	5
6.2. CONTENU DES OFFRES	5
6.3. SELECTION DES CANDIDATURES	5
6.4. ANALYSE DES OFFRES	6
ARTICLE 7 - NEGOCIATION ET AUDITION DES CANDIDATS	6
ARTICLE 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	7

ARTICLE 1 - Identification de l'acheteur

1.1. Nom ou raison sociale et adresse

Commune de Niederschaeffolsheim

1.2. Pouvoir adjudicateur

M. le Maire de la Commune de Niederschaeffolsheim

1.3. Adresse

1, place de la Mairie
67 500 Niederschaeffolsheim
Tél : 03 88 73 84 66
Télécopie : 03 88 73 88 68
Courriel : info@niederschaeffolsheim.fr

ARTICLE 2 - Objet et étendue de la consultation

2.1. Objet de la consultation

Etude relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de **Niederschaeffolsheim**.

Lieu d'exécution : Niederschaeffolsheim

2.2. Etendue de la consultation

Marché à procédure adaptée ouverte (article 28 du Code des Marchés Publics) et à tranches.

2.3. Décomposition de la consultation

Tranche ferme

Les études de la tranche ferme sont réparties en 3 phases définies comme suit :

- PHASE 1 Du diagnostic au PADD,
- PHASE 2 De la traduction du PADD au PLU arrêté,
- PHASE 3 Du PLU arrêté au PLU approuvé.

Tranche conditionnelle

Réalisation d'une évaluation environnementale

2.4. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

L'offre pourra être présentée par un seul bureau d'études ou par un groupement de bureau d'études.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire dotée des compétences nécessaires à la réalisation des études.

Compétences requises : en architecture, en urbanisme en conception paysagère, en économie et en environnement (incluant des compétences d'expertise écologique en faune, flore et milieux naturels).

Le groupement devra également comprendre ou s'associer les compétences d'un juriste spécialisé en droit de l'urbanisme.

ARTICLE 3 - Conditions de la consultation

3.1. Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution et la durée du marché sont fixés à l'acte d'engagement.

3.2. Variantes et Options

Les variantes ne sont pas autorisées et aucune option n'est prévue.

3.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (cent vingt) jours** à compter de la date limite de réception des offres.

3.4. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations, objets du présent marché, seront rémunérées selon les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans le délai règlementaire prévu par le Code des Marchés Publics (article 98) soit 30 jours.

ARTICLE 4 - Retrait des dossiers

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site de la commune de Niederschaeffolsheim, à l'adresse suivante :

<http://www.niederschaeffolsheim.fr/a-propos/les-marches-publics/>

ARTICLE 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et ses annexes (DC1/DC2),
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses documents annexés,

- La page de garde de la note méthodologique à produire par le candidat et un exemple de présentation de la répartition du temps passé.

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

ARTICLE 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les candidatures/offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les candidatures/offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1. Contenu des candidatures

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Le DC 1,
- Le DC 2,
- Les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise justifiant des compétences requises.

6.2. Contenu des offres

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé,
- Le CV détaillé des intervenants,
- Une note méthodologique précisant les moyens humains et matériels affectés à l'étude, la méthode envisagée pour réaliser les différents éléments de missions, le temps nécessaire par intervenant pour chacune des phases (exemple de présentation ci-joint) et tout élément de précision jugé utile par le candidat (**5 pages maximum**).

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Le dossier sera transmis au moyen d'un seul pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

6.3. Sélection des candidatures

Les candidatures seront sélectionnées au regard des capacités juridique, techniques et professionnelles.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

6.4. Analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1-Valeur technique de l'offre décomposée comme suit :	70
Adéquation des moyens humains et matériels aux besoins de l'étude, dont : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> qualification des intervenants<input type="checkbox"/> approche méthodologique et articulation entre les différents membres de l'équipe	20
Répartition des temps passés par intervenants et par phase, dont : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> pertinence de la répartition des temps et des compétences<input type="checkbox"/> cohérence et exhaustivité des étapes du planning prévisionnel détaillé<input type="checkbox"/> respect des échéances	30
Articulation envisagée avec les instances communales de pilotage et de suivi, le SDAU en tant qu'AMO, les autres prestataires et partenaires du projet, dont : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> volet sensibilisation et communication avec les élus<input type="checkbox"/> modalités de préparation et de réalisation du travail partenarial	20
2 - Prix des prestations noté sur 30 $\text{Note} = \frac{30 \times \text{Prix le plus faible de toutes les offres}}{\text{Prix proposé par le candidat}}$	30

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

ARTICLE 7 - Négociation et audition des candidats

Le pouvoir adjudicateur pourra décider d'engager des négociations avec les candidats.

Une audition des candidats ayant remis les offres les plus intéressantes pourrait être organisée en juin 2013.

Les modalités de cette audition seront, dans ce cas, transmises en temps voulu aux concurrents concernés.

ARTICLE 8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Aucune transmission électronique des offres n'est autorisée pour cette consultation.

TRANSMISSION PAR VOIE PAPIER : Les dossiers devront être remis contre récépissé à la mairie ou, s'ils sont envoyés par la poste, être adressés à la mairie par pli recommandé avec accusé de réception postal.

Heures d'ouverture au public

Matin :

lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Après-midi :

vendredi de 14h à 18h

Ils devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent règlement de la consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, seront retournés non ouverts au candidat.

Les candidatures et offres seront présentées dans une enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

Commune de Niederschaeffolsheim
Etude relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de Niederschaeffolsheim
« NE PAS OUVRIR »

Et comportera les pièces indiquées aux articles 5.1 et 5.2 du présent document ainsi que toutes pièces que l'entreprise jugera utiles et nécessaires à sa sélection éventuelle.

ARTICLE 9 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude du dossier de consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) et/ou technique(s) :

Conseil Général du Bas-Rhin

Unité Territoriale d'Aménagement du Territoire de Molsheim-Strasbourg - 8 rue Jacques Coulaux MOLSHEIM – 67125

DARMOISE Laurent ; Courriel : laurent.darmoise@cg67.fr

LOEFFLER Eric ; Courriel : eric.loeffler@cg67.fr

Mairie de Niederschaeffolsheim

1, place de la Mairie
67 500 Niederschaeffolsheim

Tél : 03 88 73 84 66

Télécopie : 03 88 73 88 68

Courriel : info@niederschaeffolsheim.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.